

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00414 Numéro SIREN : 383 287 448 Nom ou dénomination : EUROKART
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/009631

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

Date : 12/11/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/009631**
n° de gestion : **1992B00414**
n° SIREN : **383 287 448 RCS Romans sur Isère**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 12/11/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

EUROKART - Sté par actions simplifiée
Lieu-dit le Saut des Chèvres 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-2602/T-DEPOT-
ACTE/I-844657

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EUROKART		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 745 RN° 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 8 3 2 8 7 4 4 8 0 0 0 2 1		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	16 759
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	133 477
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	170 445
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	107 098
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	
TOTAL (II) BJ			411 022	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	4 044
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
		Autres créances (3) BZ	CA	57 176
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...) CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	66 730	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	3 198	
	TOTAL (III) CJ	CK	131 149	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			1A	411 022
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS EUROKART		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 12 195...)			DA	12 195
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 219
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	44 537
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	70 510
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	128 463
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	101
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 339
	Dettes fiscales et sociales			DY	7 288
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	25 034
TOTAL (IV)			EC	40 763	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	169 226	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	40 763
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EUOKART				Exercice N		Néant ☐ *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	14	FE		FF	14	
		FG	207 263	FH		FI	207 263	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	207 277	FK		FL	207 277	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	481	
	Autres produits (1) (11)					FQ	157	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	207 916
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	18 967	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 213	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	59 594	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 669	
	Salaires et traitements*					FY	9 928	
	Charges sociales (10)					FZ	2 862	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	21 590
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	512	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	117 338
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	90 577	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	12	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	12	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	12	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	90 589	

(RENVVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

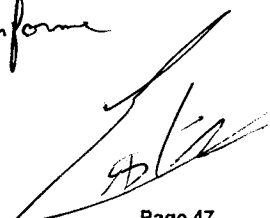
Désignation de l'entreprise SAS EUROKART		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	15
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(15)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	20 064
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	207 928
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	137 417
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	70 510
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	HY	
	produits de locations immobilières	IG	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(3) Dont	HQ	
	- Crédit-bail mobilier *	IH	
	- Crédit-bail immobilier	IJ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IK	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IX	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	RC	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	RD	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	A1	481
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	A2	
	(9) Dont transferts de charges	A3	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A4	468
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		
	facultatives A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	15		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2020	
Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS EUOKART					
SIRET 3 8 3 2 8 7 4 4 8 0 0 0 2 1					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
745 RN7					
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Gestion d'installations sportives					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	52 455	Déficit 0
		Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		
		38 120			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV exonérées art. 238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
				Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
				Autres dispositifs art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : QUADRA COMPTA					
Visueur conventionné					
Visa : CGA					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable : SASU SOCIÉTÉ DAUPHINOISE D'EXPERTISE					
Impasse Fernand Forest 26100 ROMANS SUR ISERE					
Tél. : 0475055810					
- du conseil :					
Tél. :					
- du CGA ou du visueur conventionné :					
Tél. :					
- N° d'agrément :					

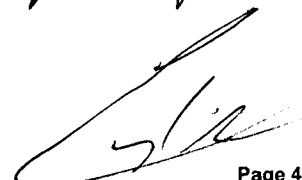
Copie Group

Copie certifiée conforme



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2020	
Exercice ouvert le		01/01/2019		et clos le 31/12/2019	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case				Régime Réel normal ☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS EUOKART					
SIRET 3 8 3 2 8 7 4 4 8 0 0 0 2 1					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
745 RN7					
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Gestion d'installations sportives					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
		38 120		52 455	
				Déficit 0	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15%	
				PV exonérées art. 238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
				Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
				Autres dispositifs art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : QUADRA COMPTA					
Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable : SASU SOCIETE DAUPHINOISE D'EXPERTISE					
Impasse Fernand Forest 26100 ROMANS SUR ISERE					
Tél : 0475055810					
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viseur					
conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

Cepid Group

Copie certifiée conforme


EUROKART
Société par actions simplifiée au capital de 12 195,92 euros
Siège social : 745, Route Nationale 7
LE SAUT DES CHEVRES HAUT, 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
383287448 RCS ROMANS

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur Florian ESTEVE, Président non associé de la société EUROKART, a établi le présent rapport en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 207 277 euros contre 185 075 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,99%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 638 euros contre 905 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,50%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 20 180 euros contre 20 166 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,06%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 59 594 euros contre 61 987 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,86%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 669 euros contre 2 296 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,24%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 9 928 euros contre 5 963 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 66,49%.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 862 euros contre 4 101 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -30,21%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à ~~1~~ personnes contre 1 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de ~~100,00%~~ 0%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 21 590 euros contre 21 702 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,51%.

Le montant des autres charges s'élève à 512 euros contre 611 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,20%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 117 338 euros contre 116 829 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,43%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 90 577 euros contre 69 152 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 30,98%.

Compte tenu d'un résultat financier de 12 euros (1 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 90 589 euros contre 69 153 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,99%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -15 euros contre -45 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 20 064 euros contre 14 298 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 70 510 euros contre un bénéfice de 54 809 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 28,64%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 169 226 euros contre 184 492 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 70 510 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 510 euros

Solde	70 510 euros
 A titre de dividendes	 95 000 euros
Soit 118,75€ euros par action	
 Le solde	 510 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 20 047,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 33 463,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er octobre 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 95 000€ euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

35 000,00 euros, soit 43,75 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

85 000,00 euros, soit 106,25 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 85 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

certifié conforme.



Fait à CHATEAUNEUF SUR ISERE

Le 29 juin 2020

Le Président

Florien ESTEVE

EUROKART
Société par actions simplifiée au capital de 12 195,92 euros
Siège social : 745, Route Nationale 7
LE SAUT DES CHEVRES HAUT, 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
383287448 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 juin 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 70 510 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 510 euros

Solde	70 510 euros
A titre de dividendes	95 000€ euros
Soit 118,75€ euros par action	
Le solde	510 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 20 047,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le à compter du 1er octobre 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 95 000€ euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant
Exercice clos le 31 décembre 2017 :
35 000,00 euros, soit 43,75 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

85 000,00 euros, soit 106,25 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 85 000,00 euros

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Certifié conforme
Le Président